

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2008-5071 du 4 juillet 2008 portant délégation  
de signature au délégué du directeur – RATP/SIT**  
NOR : *DEVT0826999S*

Le directeur du département SIT,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 septembre 2004 (note générale n° 5548) au directeur du département des systèmes d'informations et de télécommunications par la présidente-directrice générale de la RATP,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Thien Than Trong, délégué du directeur, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants :

1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés et bons de commande d'un montant inférieur à 750 000 euros ainsi que ceux relatifs à la passation de convention et d'avenants éventuels.

1.2. Les marchés d'un montant inférieur à 750 000 euros, bons de commande et conventions ainsi que leurs avenants éventuels

1.3. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions susvisés, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations et les décomptes.

1.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.

1.5. Les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes du titre 2 (application du droit du travail et gestion des ressources humaines), du titre 3 (sécurité des voyageurs, des agents et des tiers) et du titre 4 (autres dispositions) de sa délégation de pouvoirs du 20 septembre 2004 susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Noisy-le-Grand Mont-d'Est, le 4 juillet 2008.

*Le directeur du département  
SIT,  
J. Taillandier*